



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6938<sup>e</sup>** séance

Jeudi 21 mars 2013, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Churkin . . . . .	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Oyarzábal
	Australie . . . . .	M. Bliss
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	France . . . . .	M. Araud
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Bouchaara
	Pakistan . . . . .	M. Tarar
	République de Corée . . . . .	M. Shin Dong Ik
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Parham
	Rwanda . . . . .	M. Kayinamura
	Togo . . . . .	M. Kandangha-Bariki

## Ordre du Jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan  
du Sud (S/2013/140)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-26642 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2013/140)**

**Le Président** (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Hilde Johnson, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/140, qui contient le Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Johnson.

**M<sup>me</sup> Johnson** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil aujourd'hui. Je voudrais revenir rapidement sur les principaux éléments du rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi aujourd'hui (S/2013/140) avant de faire porter mes observations sur l'évolution la plus récente des opérations, ainsi que sur les principales considérations politiques relatives à l'exécution du mandat.

Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6874), par visioconférence, le 28 novembre de l'année dernière, la transition du Soudan du Sud vers un État stable et viable s'est poursuivie de manière inégale. Au cours de la période couverte par le rapport, le Soudan du Sud est resté confronté à de nombreux défis, bien que des progrès aient été réalisés dans certains domaines.

Les relations avec le Soudan sont restées tendues, mais les accords des 8, 12 et 19 mars sur l'application des accords de coopération du 27 septembre pourraient améliorer notablement la situation au cours des prochains mois. L'assouplissement de certaines mesures d'austérité économique ainsi qu'une reprise de la production

pétrolière pourraient certainement contribuer à créer des conditions propices à des progrès sur d'autres questions politiques et de sécurité essentielles. Les problèmes de sécurité intérieure, en particulier les violences intercommunautaires dans plusieurs zones et les activités des groupes armés au Jongleï, dans le Haut-Nil et dans l'État de l'Unité continuent d'être une source d'instabilité et de faire peser de graves menaces sur les populations civiles. Les différends liés aux terres restent également une source potentielle d'insécurité dans tout le pays.

Les récentes explosions de violence dans les États du Jongleï et du Bahr el-Ghazal occidental montrent également l'importance du mandat de protection des civils de la MINUSS. Dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, environ 5 000 civils ont fui les violences intercommunautaires commises à Wau, en décembre, pour se réfugier dans le camp de la MINUSS. De même, dans le comté de Pibor, dans l'État de Jongleï, des centaines de civils ont, en de nombreuses occasions, cherché refuge dans les bases de la MINUSS lorsqu'il y a eu des affrontements entre l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et des groupes armés. Leur nombre a atteint environ 3 000 personnes le 27 janvier et 1 800 le 6 mars. Il importe de noter qu'alors que le commissaire du comté de Pibor avait désigné une « zone de sécurité » dans laquelle la SPLA devait selon lui protéger les civils, la population a choisi de se réfugier dans deux bases de la MINUSS situées dans la ville. Nous venons de recevoir des informations similaires aujourd'hui concernant Gumuruk, au sud de Pibor, où des civils ont également cherché la protection de nos contingents.

La situation dans l'État du Jongleï reste très préoccupante et pose des problèmes complexes aussi bien à la MINUSS qu'au Gouvernement. Le Gouvernement demeure déterminé à trouver une solution pacifique à la menace posée par le groupe armé fidèle à David Yau Yau mais a clairement fait savoir qu'il n'y aurait bientôt plus de dialogue possible et que des opérations militaires seraient prochainement lancées. Bien que le Gouvernement soit déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les civils lors de telles opérations, la population risque de se retrouver sous le feu de tirs croisés. Nous avons souligné que toute réponse militaire à l'insécurité doit garantir la protection des civils, conformément au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme.

Nous sommes également préoccupés par les tensions intercommunautaires déclenchées par l'attaque meurtrière du 8 février lancée contre des membres de la communauté Lou Nuer de Walgak qui emmenaient leur bétail paître pour la saison sèche. Cette attaque meurtrière, qui aurait été perpétrée par des jeunes Murle armés a entraîné la mort d'une centaine de civils et de plusieurs membres de la SPLA qui les escortaient. Les responsables locaux et les dirigeants politiques, y compris le Vice-Président et plusieurs ministres qui se sont rendus dans cette zone, déploient des efforts pour convaincre les jeunes Lou Nuer de ne pas mener d'attaques de représailles mais laisser la SPLA et la police régler ce problème. Dans l'intervalle, la MINUSS a entrepris une enquête sur les violations des droits de l'homme suite à l'attaque menée dans la région de Wangar. Les conclusions de cette enquête seront publiées dans un rapport à la fin du mois.

La MINUSS a élaboré des plans d'urgence envisageant les scénarios possibles pour l'État de Jonglei. La Mission a renforcé sa présence militaire et augmenté le nombre de patrouilles conjointes civiles/militaires pour recenser les lieux où des attaques pourraient être menées. Elle continue aussi de dialoguer avec les communautés vulnérables et d'appuyer les efforts visant à trouver une solution pacifique. Nous continuons également d'appeler le Gouvernement à s'attaquer aux causes profondes de la violence et de l'instabilité chronique dans cet État.

À la suite de la flambée de violence qui a éclaté en décembre à Wau, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, plusieurs cas troublants de détention arbitraire ont été signalés. J'ai fait part de mon inquiétude aux autorités nationales et à celles de l'État concerné et appelé au respect d'une procédure régulière, ajoutant que tous les contrevenants devront répondre de leurs actes. J'ai également appelé à la réconciliation intercommunautaire. Les informations de plus en plus nombreuses faisant état de menaces à la liberté d'expression et au respect des droits de l'homme au Soudan du Sud sont inquiétantes. Nous avons insisté auprès du Gouvernement pour qu'il prenne immédiatement des mesures afin d'inverser cette tendance et avons demandé instamment que l'enquête sur l'assassinat, en décembre 2012, du chroniqueur Isaiah Diing Abraham Chan Awol soit menée à bien rapidement et que les auteurs du crime soient traduits en justice. Fait encourageant, en revanche, le Ministre de l'information et de la radiodiffusion s'est engagé à mettre en œuvre le plan d'action des Nations Unies pour

la liberté d'expression et la protection des journalistes – lancé par l'UNESCO et appuyé par la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – et a accepté de demander au Conseil des ministres d'autoriser que le Soudan du Sud devienne un pays pilote.

Alors qu'ils enquêtaient sur le cas d'un journaliste sud-soudanais menacé, deux membres de la MINUSS spécialistes des droits de l'homme ont été détenus et interrogés pendant plusieurs heures en janvier. La MINUSS a immédiatement protesté au niveau le plus élevé et des mesures sont actuellement à l'étude entre la MINUSS et les organes de sécurité concernés pour que de tels incidents ne se reproduisent plus. Le Président Salva Kiir Mayardit a également promis qu'il prendrait des sanctions contre les éléments indisciplinés au sein des organes de sécurité.

Un autre fait encourageant est la création par le Gouvernement d'un groupe de haut niveau chargé d'étudier la question de la détention arbitraire prolongée. Ce groupe est présidé par le Président de la Cour suprême et rassemble la SPLA et les Ministères de la justice, de l'intérieur, de la défense et de la sécurité nationale. Autre bonne nouvelle, le Soudan du Sud a également signé récemment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Toutefois le Gouvernement doit maintenant respecter son engagement de ratifier cet instrument et d'autres instruments clefs en matière de droits de l'homme.

La violence et l'instabilité persistantes au Soudan du Sud sont profondément ancrées. Les rivalités historiques entre communautés, remontant à la guerre civile, et les vieilles divisions et luttes de pouvoir entre acteurs politiques sont monnaie courante. D'anciennes blessures donnent lieu à de nouvelles tensions. Il convient de s'attaquer à ce problème. C'est pourquoi nous saluons l'initiative du Gouvernement de lancer un processus de réconciliation nationale et d'apaisement. Il est néanmoins essentiel que ce processus important soit ouvert à tous et que tous les acteurs concernés y adhèrent. À cette fin, le système des Nations Unies travaille en coopération étroite avec toutes les parties prenantes pour appuyer les préparatifs de ce processus de réconciliation.

La situation humanitaire reste problématique. Le Soudan du Sud voit un afflux constant de réfugiés en provenance du Kordofan méridional et du Nil Bleu (Soudan), avec plus de 14 000 nouvelles arrivées jusqu'à présent en 2013. Parallèlement, les acteurs humanitaires

continuent de signaler des problèmes d'accès, la présence d'armes dans les camps et d'autres obstacles à leur travail. La prolifération d'armes a entraîné des heurts entre la police et des éléments armés dans le camp de réfugiés de Yida le 17 mars. Les rapatriés du Soudan ont toujours beaucoup de mal à se réinsérer durablement, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général.

Malgré ces nombreuses difficultés, le Soudan du Sud continue d'établir les bases d'un État viable et démocratique. Des progrès ont été réalisés et je voudrais m'arrêter sur quelques domaines clefs.

Les fondements démocratiques de ce pays nouveau et indépendant ont été mis en place grâce à un cadre juridique approprié prévoyant une démocratie et des élections multipartites ainsi que des institutions connexes opérationnelles. Les travaux relatifs à l'examen de la Constitution de transition s'intensifient. Le 26 février, l'Assemblée législative nationale a approuvé un amendement à la Constitution de transition prorogeant de deux ans le mandat de la Commission nationale de révision constitutionnelle. Cette prorogation donnera à la Commission le temps suffisant pour mener de vastes consultations dans tout le pays, jusqu'au niveau des comtés, et remplir son mandat.

La réforme de la police se poursuit avec l'application du plan d'action et l'accélération de la formation de la police à tous les niveaux. L'enregistrement de tous les effectifs de police est maintenant achevé. Cela devrait considérablement faciliter l'ajustement des effectifs, la formation et la transformation de la Police nationale sud-soudanaise. À ce jour, le nombre provisoire d'agents de police enregistrés s'élève à 46 427, après le nouveau tri qui a permis de revoir les précédents chiffres. La Police nationale sud-soudanaise s'assure maintenant que ces chiffres correspondent à la liste des effectifs de chaque État pour supprimer des listes les policiers « fantômes ».

Par ailleurs, à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité, une réorganisation de la SPLA et de la Police nationale sud-soudanaise a eu lieu. Un certain nombre de hauts responsables de l'armée et de la police ont été remplacés par des officiers plus jeunes dans le cadre d'un effort global de modernisation et de professionnalisation. La MINUSS poursuit la formation de la Police nationale sud-soudanaise et a formulé des propositions visant à renforcer les capacités de protection des civils de la SPLA. En janvier, le Gouvernement a engagé des consultations à l'échelle

du pays dans l'optique de l'élaboration de la politique du Soudan du Sud en matière de sécurité nationale. La MINUSS travaille en coopération avec des partenaires internationaux pour fournir un appui technique et logistique à ce processus.

Par ailleurs, la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration a été mise en place et un programme pilote de désarmement, démobilisation et réintégration devrait être lancé à Mapel le 15 avril. On espère que les progrès dans le désengagement des zones frontalières insuffleront un nouvel élan au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et à la réforme du secteur de la sécurité. L'Assemblée législative nationale affirme de plus en plus son rôle grâce à un équilibre des pouvoirs plus solide, et s'acquitte plus activement de ses fonctions de surveillance, y compris avec l'examen des rapports d'audit et des budgets et l'adoption de textes de lois extrêmement importants dans plusieurs domaines clefs.

Dans le cadre du programme d'austérité qu'il poursuit, le Gouvernement a pris des mesures positives pour stabiliser la situation macroéconomique du pays, avec des réductions de plus de 50 % des dépenses mensuelles moyennes du Gouvernement. Les recettes autres que pétrolières ont été multipliées par 10, pour atteindre 70 millions de livres sud-soudanaises par mois.

Toutefois, un important déficit budgétaire persiste et, en attendant la reprise de la production pétrolière, un train de mesures d'appui multiforme des donateurs est nécessaire pour le combler. Une conférence des donateurs pour examiner ces questions est prévue à Washington, les 16 et 17 avril. Même si l'accord sur le pétrole est mis en œuvre intégralement et en temps utile, la conférence garde toute son importance. Je demande au Conseil de tout faire pour que la conférence soit couronnée de succès.

J'ai le regret d'informer les membres que depuis mon dernier exposé au Conseil, l'environnement dans lequel opère l'Organisation des Nations Unies est devenu de plus en plus difficile du fait d'un certain nombre de graves violations de l'accord sur le statut des forces par le Gouvernement. Nous nous occupons de la question grâce à des interventions aux plus hauts niveaux. Nous allons aussi lancer un programme de sensibilisation et de formation à l'intention de tous les organes de sécurité.

Comme les membres le savent, la violation la plus flagrante a eu lieu le 21 décembre, lorsque les forces de la SPLA ont abattu un hélicoptère de la MINUSS, tuant les quatre membres russes de l'équipage. Nous avons saisi le Gouvernement au plus haut niveau, pour l'inviter à enquêter rapidement et en toute transparence sur l'incident. Nous travaillons en coordination étroite avec la compagnie aérienne russe concernée et avec les autorités de l'aviation civile pour faciliter les enquêtes, conformément aux règles de l'Organisation internationale de l'aviation civile. Nous avons également tenu l'ambassade russe en Ouganda régulièrement informée de l'enquête en cours. L'Ambassadeur de Russie a indiqué que son gouvernement était reconnaissant à la MINUSS des efforts qu'elle déploie dans ce sens.

Je voudrais terminer en rappelant que dans les deux résolutions 1996 (2011) et 2057 (2012), le Conseil de sécurité a considéré que la situation au Soudan du Sud continuait de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région. Il ne s'agit pas seulement de la situation entre le Soudan du Sud et le Soudan. Le Soudan du Sud a cinq autres voisins, et la prolifération des armes qui se poursuit au Soudan du Sud a de graves incidences sur la sécurité et la stabilité régionales. Elle se poursuit non seulement parmi les milices armées, mais aussi au sein des communautés civiles du Soudan du Sud qui se sentent vulnérables. En outre, le Soudan du Sud reste en proie aux problèmes de sécurité et à des dissensions politiques qui continuent de fragiliser le pays et qui peuvent avoir des répercussions sur ses voisins. Tout effort visant à atténuer ce risque et à maintenir le Soudan du Sud sur la voie de la stabilité et de la prospérité contribuera à la stabilité de l'ensemble de la région.

La poursuite de l'appui de la communauté internationale est plus que jamais nécessaire. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Conseil de son appui et de sa précieuse contribution au travail de la MINUSS.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie M<sup>me</sup> Johnson de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

**M. D'Awol** (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays de l'excellent travail accompli au cours de votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et vous souhaiter tout le succès

dans l'exercice de vos responsabilités. Je voudrais aussi remercier, Secrétaire général Ban Ki-moon et sa Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Hilde Johnson, de leur appui constant au Gouvernement et au peuple du Soudan du Sud et de leur engagement de tous les instants à leurs côtés par le biais de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Nous nous félicitons aussi de l'occasion qui nous est donnée de partager nos vues avec les membres du Conseil de sécurité, et nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2013/140). Nous remercions aussi tous les États Membres de l'ONU, y compris les membres du Conseil de sécurité, de fournir des contingents, du personnel civil et du matériel à la Mission.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, le Soudan du Sud a continué d'édifier ses institutions nationales et d'enregistrer des progrès significatifs sur plusieurs fronts malgré les nombreux obstacles internes et externes auxquels il se heurte.

La prorogation du mandat de la Commission nationale de révision constitutionnelle permettra une participation réelle de la majorité de nos citoyens au processus de révision constitutionnelle. C'est un facteur fondamental d'une consolidation de la paix efficace. Nous voudrions aussi annoncer que le Gouvernement a entamé les préparatifs nécessaires en vue du recensement de 2014 et des élections de 2015, et nous nous réjouissons de l'appui logistique et technique que la MINUSS nous apportera dans ces entreprises.

Le Secrétaire général a aussi fait allusion dans son rapport aux dernières décisions du Président Kiir concernant le commandement de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et de la Police nationale du Soudan du Sud. Ces changements entrent dans le cadre des efforts que déploie notre gouvernement pour réformer en profondeur le secteur de la sécurité. Nous nous félicitons de l'appui que la communauté internationale ne cesse d'apporter à ce processus.

Le Gouvernement s'en tient toujours à sa politique de quête de la paix avec les milices rebelles; le résultat étant qu'au fil des ans, de nombreux groupes ont été intégrés avec succès dans la SPLA. Le Gouvernement est confronté à la menace que fait peser le groupe fidèle à David Yau Yau, qui, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, a attaqué des civils dans le Jonglei ainsi que positions de la SPLA. Mais l'offre d'amnistie tient toujours. Grâce à l'appui qu'il apporte aux chefs Murle qui ont accepté de dialoguer avec les jeunes Murle, le Gouvernement est engagé à fond dans

la quête de la paix au Jongleï. Nous voudrions remercier ici la MINUSS de son considérable appui à ces efforts. Il n'existe pas de solution facile ou immédiate dans le Jongleï. Le désarmement ne viendra pas, seul, à bout des problèmes sous-jacents des perceptions et des pratiques traditionnelles entre les différentes communautés traditionnelles dans ces régions.

Nous savons que c'est d'un processus de réconciliation nationale ouvert à tous et à long terme que nous avons grandement besoin, et le Gouvernement y consacre les moyens qu'il faut. Le Gouvernement remercie la communauté humanitaire et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'elles ne cessent d'apporter tant aux efforts de consolidation de la paix qu'aux nouvelles initiatives destinées à régler ces problèmes sous-jacents, et les encourage à continuer à le faire.

S'agissant des regrettables violences intercommunautaires survenues dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud est résolument déterminé à demander des comptes aux responsables. Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport, des mesures ont été prises pour que les détenus bénéficient de garanties d'une procédure régulière. La MINUSS a été aussi autorisée à avoir accès aux détenus à Wau.

Mon gouvernement exprime une fois de plus ses profonds regrets après la destruction en vol d'un hélicoptère de la MINUSS en décembre 2012. Le Président Kiir présente encore une fois ses excuses et ses condoléances au Gouvernement et au peuple de la Fédération de Russie, ainsi qu'aux familles des victimes. Nous escomptons conclure les enquêtes ouvertes sur cet incident en temps utile, et nous coopérerons pleinement avec la Commission d'enquête du Secrétariat de l'ONU. La République du Soudan du Sud reste pleinement déterminée à garantir la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement sans restriction du personnel de l'ONU dans le pays. Nous accueillons favorablement la proposition de la MINUSS de lancer des actions de sensibilisation et de formation de tous les organes de sécurité au mandat de la MINUSS, à l'Accord sur le statut des forces, aux privilèges et immunités du personnel de l'ONU et aux obligations du Soudan du Sud au regard du droit international.

Il est notoire que les relations entre le Soudan du Sud et le Soudan n'ont pas été satisfaisantes, malgré la souplesse dont a fait preuve le Gouvernement sud-soudanais pendant les négociations postindépendance organisées à Addis-Abeba. Cependant, le 12 mars 2013 à Addis-Abeba, les deux pays ont adopté, sous les auspices du Groupe de

mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan et le Soudan du Sud, le cadre de mise en œuvre qui définit une feuille de route claire pour l'exécution des accords précédemment signés. Plus important encore, une percée concrète a été réalisée s'agissant des arrangements de sécurité. Les deux parties sont convenues de retirer sans conditions leurs troupes de leur côté respectif de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Un décret du Président de la République du Soudan du Sud, déjà publié, ordonne au chef d'état-major des armées d'éloigner immédiatement ses troupes de la zone tampon. De fait, à l'heure où je prends la parole, nos forces armées ont commencé à faire mouvement vers les zones qui leur ont été assignées, à l'écart de la zone tampon.

En ce qui concerne la détermination du statut final d'Abeyi et la formation envisagée de la Commission des référendums de l'Abeyi, les deux parties se sont accordées sur le fait que cette question doit être réglée au niveau des présidents des deux pays, le Soudan du Sud et le Soudan. Nous nourrissons l'espoir sincère que la population d'Abeyi, dont les souffrances n'ont que trop duré, verra enfin une solution à ses problèmes et sera à même très bientôt d'exercer son droit à l'autodétermination.

Plus jeune nation du monde, le Soudan du Sud est toujours confronté à de nombreux défis. Les 18 premiers mois de son indépendance n'ont pas toujours été faciles. Mettre en place les structures du gouvernement, établir l'autorité de l'État et faire respecter l'état de droit n'est pas une tâche qui s'accomplit en un an, ni même en cinq. Il s'agit d'un processus de long terme. Depuis que la République du Soudan du Sud a obtenu son indépendance du Soudan, notre État, qui n'en est qu'à ses prémices, est aux prises avec les tâches gigantesques de l'édification de la nation et du développement. Nous nous joignons au Secrétaire général lorsqu'il appelle nos partenaires de développement à fournir l'appui nécessaire aux projets de consolidation de la paix pour étayer les efforts visant à stabiliser la région des trois États (État des Lacs, État de l'Unité et Ouarab), sujette au conflit. Des investissements massifs par d'autres parties et l'appui continu de la MINUSS sont indispensables pour aider le Gouvernement à asseoir son autorité et à développer sa capacité de gouverner dans ces régions instables.

**Le Président** (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autres d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 30.*